

JMB

N° 2026 - 138

OBJET

**Décision modificative
budgétaire n° 1 du budget
annexe régie de transport
public de voyageurs**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **13**

Votes pour : **15**

Affiché à la porte de la mairie
le 09 juillet 2026 selon le
relevé de décisions

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Lary Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Madame Ombeline PEREZ
Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Thierry DUPONT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

La société Bacqueyrisses a proposé à la commune de lui acheter le véhicule Heuliez GX 127 immatriculé BS 432 QS pour un montant de 5 500 €.

Ce bus, acquis en 2022 pour 60 000 € et amortissable sur 10 ans, a une valeur nette comptable de 36 000 €.

Il est donc nécessaire de voter une décision modificative pour comptabiliser la sortie de cet élément de l'actif du budget annexe « régie de transport public de voyageurs », la moins-value de 30 500 € étant financée par un versement du budget principal.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide :

➤ D'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe « régie transport public de voyageurs » telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 8 juillet 2026



Le Maire,

Ombeline PEREZ

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260708-DEL-2026-138-BF
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DM 1**

DM n° 1 2026

COMMUNE DE ST LARY-SOULAN - Régie de transport public de voy

INSEE 65388

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-657 : Valeurs comptables actif cédés	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 741 : Subv. d'exploit. coll. de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 500.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 500.00 €
R- 757 : Produits des cessions éléments actif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 500.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	36 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 2182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 000.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	36 000.00 €
Total Général		72 000.00 €		72 000.00 €



Le maire, 
Imbeline PEREZ